

Formation - Sensibilisation aux enjeux juridiques et éthiques de l'intelligence artificielle

Comprendre les bases réglementaires et développer une culture éthique de l'IA

Durée et format

Présentiel ou classe à distance

1 jour (7 heures)

Tarifs

Prix indicatif inter-entreprises : 890 € HT

Prix intra-entreprise : sur devis

Description

Cette formation de sensibilisation s'adresse aux professionnels souhaitant comprendre les bases juridiques et éthiques associées à l'usage de l'intelligence artificielle. Elle propose une approche accessible et concrète des obligations réglementaires (RGPD, AI Act) et des bonnes pratiques à adopter pour sécuriser les projets intégrant des solutions d'IA. Aucun prérequis technique n'est nécessaire : le programme est conçu pour permettre une prise de conscience des enjeux et des responsabilités, à travers des cas concrets et des mises en situation.

Public visé

Tout professionnel amené à utiliser ou décider de l'usage d'outils IA : managers, chefs de projet, collaborateurs RH, marketing, commercial, sans expertise juridique ou technique préalable. Sensibilisation idéale pour les équipes découvrant l'IA.

Impact métier et valeur ajoutée pour l'organisation

- Développement d'une culture de responsabilité collective face à l'IA
- Réduction des risques par une meilleure sensibilisation des équipes
- Amélioration de la confiance clients par des pratiques éthiques
- Prévention des erreurs courantes dans l'usage quotidien de l'IA
- Préparation des équipes aux évolutions réglementaires à venir

Adaptabilité sectorielle

Ce programme peut être personnalisé selon votre secteur d'activité (industrie, santé, finance, services, retail, etc.) et vos cas d'usage spécifiques.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les principales règles à respecter lors de l'usage d'outils IA
 - Reconnaître les situations à risque et adopter les bons réflexes de prévention
 - Appliquer les principes éthiques de base dans leur utilisation quotidienne de l'IA
 - Alerter les bonnes personnes en cas de doute ou de problème identifié
 - Contribuer à une démarche d'IA responsable au sein de leur organisation
-

Pré-requis

Aucun prérequis technique ou juridique n'est nécessaire.

Positionnement pédagogique initial

Avant la formation, un questionnaire d'auto-positionnement permet d'identifier les attentes des participants et d'adapter les contenus aux besoins exprimés.

Programme détaillé

1 – L'IA et moi : comprendre les bases sans stress technique (1h30)

- L'IA en mots simples : qu'est-ce que c'est vraiment et où la trouve-t-on ?
- Tour d'horizon des outils IA que vous utilisez peut-être déjà sans le savoir
- Pourquoi parle-t-on autant de réglementation autour de l'IA ?
- Les 3 règles d'or à retenir absolument

2 – Protection des données et vie privée : les essentiels à connaître (1h30)

- RGPD et IA : ce qui change concrètement dans vos pratiques
- Vos données personnelles et celles de vos clients : que dit la loi ?
- Les questions à se poser avant d'utiliser un nouvel outil IA
- Atelier simple : analyser 3 cas d'usage courants (ChatGPT, outils RH, marketing)

3 – Éthique et biais : développer son sens critique (1h30)

- Reconnaître les biais les plus fréquents en 5 exemples concrets
- Discrimination et équité : comment éviter les pièges ?
- Transparence et honnêteté : expliquer l'usage de l'IA à vos clients/collègues
- Atelier pratique : détecter les problèmes éthiques dans des situations réelles

4 – Réflexes et bonnes pratiques au quotidien (1h30)

- Check-list des 10 questions à se poser avant d'utiliser un outil IA
- Qui alerter en cas de doute ? Processus d'escalade simplifié
- Documentation minimale : que garder en trace de vos usages IA ?
- Construction de votre "guide de survie" personnel

5 – Mise en situation et plan d'action individuel (1h)

- Analyse collective de cas réels inspirés de votre secteur
 - Élaboration de votre plan d'action personnel : 3 actions concrètes à mettre en place
 - Questions/réponses et partage d'expériences
 - Remise du mémo "IA responsable" à emporter
-

Méthodes pédagogiques et modalités d'animation

- Alternance d'apports théoriques, d'études de cas réels et d'ateliers pratiques.
 - Démonstrations en temps réel des outils et technologies abordés.
 - Ateliers collaboratifs sur la rédaction de prompts et l'analyse des cas d'usage.
 - Échanges de pratiques entre participants et partage d'expériences sectorielles.
-

Modalités d'évaluation des acquis

- Quiz et QCM pour vérifier la compréhension des concepts.
 - Exercices pratiques et études de cas avec restitution.
 - Auto-évaluation des acquis et feedback personnalisé.
-

Satisfaction et évaluation

L'acquisition des compétences est suivie tout au long de la formation grâce à des activités d'auto-évaluation et des observations menées par le formateur selon les modalités définies dans le dispositif pédagogique.

À l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation en ligne vous sera proposé afin de recueillir vos impressions sur la qualité de la session, votre niveau de satisfaction global et votre perception des compétences acquises par rapport aux objectifs annoncés. Avec votre accord, ces retours (note globale et commentaires) pourront être diffusés via un organisme indépendant certifié. En complément, un suivi est réalisé environ deux mois après la formation pour mesurer l'impact des apprentissages en situation de travail et valider le transfert des acquis dans votre environnement professionnel.

Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à chaque participant, et un suivi des présences est assuré tout au long du parcours.

Dispositifs d'accessibilité et d'adaptation aux besoins spécifiques

Des mesures spécifiques peuvent être mises en place pour faciliter l'accès et la participation des personnes en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers. Ces dispositifs sont adaptés sur demande, en concertation avec le participant et en fonction des possibilités d'aménagement.

Financement de la formation

La formation peut être financée dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise, dispositif qui regroupe les actions de formation décidées par l'employeur dans le cadre de la gestion des ressources humaines et du développement des compétences des salariés. Depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la notion d'action de formation inclut désormais différentes formes d'apprentissage : tutorat, accompagnement individuel (coaching, mentoring), formation en situation de travail (AFEST), modules en ligne (MOOC), etc. Tous les salariés peuvent bénéficier de ce dispositif, indépendamment de la nature ou de la durée de leur contrat.

Les opérateurs de compétences (OPCO) peuvent prendre en charge les frais pédagogiques, les coûts liés à la rémunération du salarié en formation, ainsi que certains frais annexes (transport, repas, hébergement). Pour toute précision sur la prise en charge, rapprochez-vous de votre service formation ou ressources humaines. Si vous ne connaissez pas votre OPCO de référence, vous pouvez l'identifier sur le site du ministère du travail en cliquant sur le [lien](#).

Contact

Email : contact@jumppo.fr

Formulaire en ligne: [lien](#)